



CHÂTENAY-SUR-SEINE

# FLASH INFOS

## Châtenay-sur-Seine

L'information sur la vie municipale

### Vie municipale

#### Entretien du village :

Les agents du service technique ont engagé les premiers travaux d'entretien extérieur en vue de la préparation de la saison printanière 2026. Ces interventions concernent l'ensemble des espaces publics et visent à maintenir le cadre de vie communal en bon état.

Des opérations d'élagage ont notamment été réalisées sur plusieurs arbres, en particulier à l'entrée des étangs. L'un d'entre eux, présentant un état sanitaire dégradé, a dû être abattu pour des raisons de sécurité.

Par ailleurs, les agents ont profité de la mise à disposition de la nacelle utilisée lors des illuminations de Noël pour effectuer la taille des arbres situés sur la place de la mairie et la place de l'église.



#### Fermeture temporaire de la mairie et de l'agence postale communale :

La **mairie sera fermée temporairement au public du jeudi 19 février au mercredi 4 mars inclus** afin de permettre la réalisation de travaux de rafraîchissement et d'aménagement des locaux administratifs. Ces travaux comprennent notamment le changement des éclairages ainsi que la mise à jour des branchements électriques au sein du service administratif, dans un objectif d'adaptation aux besoins actuels et aux normes en vigueur.

Sur cette même période, **l'agence postale communale sera également fermée au public**, aucune permanence postale ne pouvant être assurée durant la durée des travaux.

Pendant la fermeture, les agents administratifs continueront de travailler. Ils seront notamment mobilisés sur des opérations d'archivage de dossiers, en particulier ceux en lien avec le Département, afin de répondre aux évolutions administratives en vigueur.

Aucun accueil du public ne pourra être assuré sur place pendant cette période, pour toute situation urgente, il conviendra de contacter un élu directement sur les lignes téléphoniques mentionnés sur l'affichage de la mairie.

Par ailleurs, la municipalité encourage les habitants à télécharger l'application *Voisins Vigilants* et à l'utiliser pour signaler tout problème ou situation particulière. Cette application permet une transmission rapide des informations et constitue un outil complémentaire de communication locale.

La municipalité remercie les administrés pour leur compréhension.

#### Informations écoles :

Comme les années précédentes, le carnaval des trois écoles se déroulera le **mardi 17 février au matin**. Les élèves défilent dans certaines rues du village selon un parcours sécurisé défini en amont. Afin de garantir la sécurité de tous, la place de la mairie sera fermée à la circulation de 10h à 12h.

Concernant les inscriptions scolaires, les enfants **nés en 2023** sont concernés par l'entrée en petite section de maternelle à l'école Les Pinaguets. Les parents sont invités à se rendre préalablement en mairie afin d'effectuer les démarches administratives nécessaires. Ils seront ensuite reçus, sur rendez-vous, à l'école maternelle Les Pinaguets le jeudi 19 mars 2025.

**Même gratuite,**  
votre sécurité n'a pas de prix !

VOISINS VIGILANTS SOLIDAIRES

Téléchargez l'App Gratuite  
Voisins Vigilants & Solidaires

**Soyez alerté(e) en temps réel**

Cumbriolage hier vers 21h ou 13 Rue du Puits de Picard

Objet blanc perdu avec un collier bleu

Quelqu'un fait du perçage dans la rue sans carte professionnelle.

Il suffit d'un signalement pour protéger votre quartier.

VOISINS VIGILANTS SOLIDAIRES

Par ailleurs, cette même démarche d'inscription (la date sera transmise ultérieurement) est également à effectuer pour les enfants qui feront leur entrée en CP en septembre 2026 à l'école Les Châtaigniers.

### **Rénovation énergétique et transition écologique :**

La municipalité a engagé une réflexion sur le remplacement des systèmes de chauffage dans plusieurs bâtiments communaux, notamment les écoles, la mairie et la garderie, dans un objectif de transition écologique et de maîtrise des dépenses énergétiques. Ces bâtiments sont actuellement chauffés par une ancienne chaudière au fioul, dont le coût d'entretien est élevé et la performance énergétique insuffisante. Ce système présente également des contraintes en matière d'émissions de CO<sup>2</sup>, de maintenance et de confort thermique.

Après étude des besoins, il est envisagé de remplacer les installations existantes par des pompes à chaleur, solution permettant de réduire la consommation d'énergie, de supprimer l'usage du fioul et d'améliorer le confort des usagers, avec des économies de fonctionnement estimées à environ 20 000 € par an.

À la suite du dernier conseil municipal, des demandes de subventions ont été déposées pour ce projet, prévu sur plusieurs années.

Une démarche similaire a également été engagée, en lien avec le SDESM, syndicat dont la commune dépend, pour la mise aux normes progressive de l'éclairage public. Ce projet, prévu sur plusieurs années, repose sur une sectorisation des quartiers établie par ordre de priorité.

### **Mutuelle communale :**

La municipalité rappelle à tous ses administrés qu'une mutuelle communale est proposée aux habitants. Cette couverture santé permet d'accéder à différents services, avec des tarifs préférentiels réservés aux résidents.

Renseignements : ☎ 09 77 42 43 46 ou ✉ [mutuellecommunale@francemutuelle.fr](mailto:mutuellecommunale@francemutuelle.fr).

**France Mutuelle**

# Mutuelle Communale

La santé au cœur de votre commune

**Faisons connaissance !**  
Nos conseillers sont à votre écoute

- ☎ **Par téléphone**  
09 77 42 43 46 (Appel non surtaxé)
- @ **Par mail**  
[mutuellecommunale@francemutuelle.fr](mailto:mutuellecommunale@francemutuelle.fr)
- 🌐 **Via notre site internet**  
[www.francemutuelle.fr](http://www.francemutuelle.fr)
- ✉ **Par courrier**  
10, rue du 4 septembre 75002 Paris

Logo Océan Mutuelle  
Groupes France Mutuelle Mutuelle communale et localités des Hauts de France de la Mutuelle - SIREN 334 452 064  
Siège opérationnel : 10 rue du 4 septembre - 75002 Paris cedex 02 / Siège social : 65 rue de Valenciennes 75006 Paris  
Document non contractuel - Janvier 2018

### **Rectificatif - Section Renforcement musculaire et Zumba :**

Lors de la rédaction du journal annuel, une erreur de manipulation a entraîné l'omission de l'article concernant la section Renforcement musculaire et Zumba.

Nous souhaitons rectifier cette omission et l'intégrons donc dans ce flash infos, afin de rendre hommage à l'activité et à son encadrement.

Nous réitérons nos sincères excuses à l'association ASL ainsi qu'à la responsable de la section, Madame Marie-Françoise Tison, pour cet oubli.

La section Renforcement musculaire et Zumba continue de proposer des cours adaptés à tous les niveaux, favorisant la forme, le bien-être et la convivialité.

## Associations châtenaisiennes

Articles rédigés par les associations ayant souhaité être publiés dans le bulletin

### Association Sports et loisirs - Section Renforcement musculaire et zumba

Bonne fréquentation pour les deux sections durant la saison dernière 2024-2025 qui s'est terminée début juillet par le pot de l'amitié.

Lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025, reprise de la saison 2025-2026 avec 51 adhérents pour les deux sections (adhérents pratiquant une activité ou deux activités au choix ou selon leurs possibilités). Nous avons eu le plaisir de voir arriver 4 nouvelles personnes Châtenaysiennes (17 personnes de Châtenay sur les deux cours).

En résumé, les cours de ZUMBA et de RENFORCEMENT MUSCULAIRE sont proposés aux ados (sous la responsabilité des parents), et adultes (hommes et femmes) les lundi et mercredi soir de 19h30 à 20h30, Salle Marcel Lepème. Ces cours se déroulent dans une bonne ambiance grâce à la bonne humeur et professionnalisme de Jean-Louis. Le cours est ouvert à tous, quelque-soit votre niveau sportif.

**“ Venez bouger et surtout sans complexe et sans crainte. Ici on s'éclate et on transpire ! ”**

Nous avons proposé deux démonstrations de ZUMBA : au Forum des associations le samedi 6 septembre 2025, et le samedi 11 octobre 2025 pour « Octobre rose » organisé par la Commune de Donnemarie-Dontilly.

Après la « Zumba Halloween », nous terminerons l'année avec « La Zumba de Noël » le 15 décembre 2025 avant le petit arrêt pour les fêtes de fin d'année.

Je souhaite à chacun d'entre vous ainsi qu'à vos proches de bonnes fêtes mais surtout **une excellente année 2026.**

Marie-Françoise Tison



### **Un nouveau service pour accompagner l'adaptation des logements à la perte d'autonomie :**

Face au vieillissement de la population et aux évolutions démographiques du territoire, la Communauté de communes de la Bassée Montois renforce son action en faveur du maintien à domicile avec la mise en place d'un service d'accompagnement dédié à l'adaptation des logements à la perte d'autonomie.

Avec l'âge ou en situation de handicap, continuer à vivre chez soi peut devenir plus difficile. Pour autant, cette situation n'est pas une fatalité. Des aménagements adaptés permettent de sécuriser les déplacements et de faciliter le quotidien : installation d'une douche de plain-pied, mise en place de rampes d'accès, motorisation de volets ou de portes de garage, création d'une unité de vie au rez-de-chaussée, ou encore adaptation des circulations et du mobilier.

Ces travaux peuvent bénéficier de dispositifs d'aides financières, tels que MaPrimeAdapt' ou un crédit d'impôt, sous conditions de ressources. En complément, selon votre situation et votre lieu d'habitation, un diagnostic à domicile gratuit peut être réalisé par le cabinet Citémétrie, financé par la Communauté de communes de la Bassée Montois.

Pour informer, orienter et accompagner les habitants dans leurs démarches, la Communauté de communes s'appuie sur l'Espace Conseil France Rénov', un service public de proximité destiné à faciliter la mise en œuvre des projets d'adaptation du logement. Renseignements : ☎ 01 60 67 09 76 ou 06 13 91 56 35 ou ✉ [sure@cc-basseemontois.fr](mailto:sure@cc-basseemontois.fr).

En complément des actions menées localement par la CCBM, le Département de Seine-et-Marne renforce aussi son soutien aux services d'aide à domicile dans le cadre de son schéma de l'autonomie 2024-2028.

Différents services sont proposés :

- Un Fonds mobilité, issu de la loi « Bien vieillir », permet d'accompagner les professionnels du secteur par des aides à la mobilité (véhicules, transports, indemnités kilométriques) et par le développement de temps d'échange et de partage de pratiques. Cette démarche vise à améliorer les conditions de travail des intervenants et, par conséquent, la qualité de l'accompagnement à domicile. Vous pouvez obtenir plus de renseignements directement auprès du Département de Seine et Marne et sur leur site internet : <https://seine-et-marne.fr/fr/appels-projet-subventions/attribution-aide-financiere-services-autonomie-domicile>.
- Un service Téléassistance 77, destiné aux personnes âgées de plus de 60 ans ou en situation de handicap, afin de favoriser leur maintien à domicile en toute sécurité. Accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, ce dispositif permet aux abonnés d'entrer en contact direct avec un téléopérateur en cas de chute, de malaise ou de situation d'urgence, grâce à un **émetteur porté en permanence** (collier ou bracelet) relié à une centrale d'écoute installée au domicile. Ce service s'adresse en particulier aux personnes isolées et contribue également à rassurer leurs proches. Vous pouvez obtenir plus de renseignements directement auprès du Département de Seine et Marne et sur leur site internet : <https://www.seine-et-marne.fr/fr/teleassistance-77>.

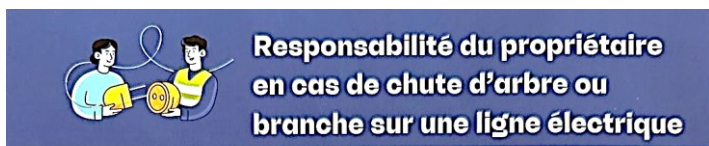
### Actu et activités du mois :

Quand	Quoi	Qui	Où	Horaires
Samedi 14/02	Dans la boîte à Christine	Municipalité	Bibliothèque	10h30
Jeu 26/02	Conseil communautaire	CCBM	Paroy	18h

## Solidarité, civisme et bon voisinage

### Prévention des risques liés aux arbres en bordure des lignes électriques :

Même si nous rappelons régulièrement, dans nos différents supports de communication, les règles de taille et de gestion des espaces verts dans les jardins, vous trouverez ci-joints deux documents expliquant les responsabilités des administrés en cas de chute d'arbres ou de branches sur les lignes électriques. La société Enedis a rappelé à la mairie qu'il est important d'informer les habitants de veiller à l'élagage de leurs arbres afin de prévenir tout risque ou incident potentiel.



#### 1 / L'élagage

Un enjeu essentiel de sécurité collective pour éviter les coupures d'électricité lors de vents violents

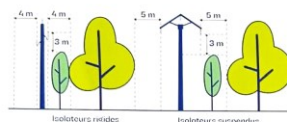
Les chutes d'arbres et de branches sur les lignes électriques aériennes représentent un risque important en cas de vents violents, entraînant de longues coupures de courant et mettant en danger la sécurité d'autrui.

Pour prévenir ces risques, Enedis investit chaque année plusieurs millions d'euros dans la surveillance et l'entretien du réseau électrique, mais la responsabilité des propriétaires peut également être engagée.

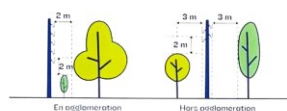


#### Distances, règles de sécurité... : ce qu'il faut savoir

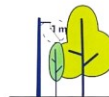
##### 2 / Distances de sécurité (norme NF C 11-201)



**LIGNES HAUTE TENSION (HTA)**  
15 ou 20 000 volts



**LIGNES BASSE TENSION (BT)**  
230 / 400 volts



**LIGNES ISOLÉES BASSE TENSION (BT)**  
230 / 400 volts

#### Propriétaire ou Enedis : qui est responsable de l'élagage ?

##### La responsabilité du propriétaire

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :

- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ;
- ou
- le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

Le propriétaire peut réaliser lui-même l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de son choix et à ses frais, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT<sup>®</sup> sur [www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr)

\*Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'intention de Commencement de Travaux

##### La responsabilité d'Enedis

Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.



Avant toute intervention à proximité d'un ouvrage électrique, il est impératif d'envoyer une DT-DICT<sup>®</sup> au moins 15 jours avant le début des travaux.

Enedis conseille également à tout propriétaire d'effectuer un diagnostic santé de ses arbres.

En effet, si la hauteur de l'arbre est plus importante que la distance qui le sépare de la ligne électrique aérienne et si celui-ci tombe sur la ligne lors d'un coup de vent, Enedis peut engager une procédure auprès du propriétaire afin de facturer les coûts relatifs à la réparation de la ligne électrique.

#### NOUS CONTACTER

Service d'assistance et de dépannage :  
09 72 67 50 + n° de votre département

idfe-asi-elagage@enedis.fr

[www.enedis.fr](http://www.enedis.fr)



ENEDIS

ENEDIS